

COMMUNE
DE

SERPAIZE

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie en séance publique :

LE VENDREDI 20 MARS 2026
à 20 h 00

Affiché, le 16 mars 2026

Le Maire,
Max Kéchichian



ORDRE DU JOUR Session ____ordinaire

- ELECTION DU MAIRE
- DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS
- ELECTION DES ADJOINTS